

L'an deux mille quinze, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Christophe CASADEVALL, Gilles CLAUDEL, Stéphane CHARUEL, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Claude GOSSOT, Saïd HETCH, Edith HUMBLLOT, Mathieu SCHOLLER, Lydia SMITH.

Pascal DIDELOT a donné procuration à Saïd HECHT

Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE,

1 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « AGENDA ACCESSIBILITE »

Délibération n° 5 - 2015

Vu L'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics (dans sa rédaction issue du décret du 1^{er} août 2006) et notamment son article 8 ;

Vu la délibération du conseil communautaire portant sur les délégations à Monsieur le président en date du 24 avril 2014

Vu les besoins suivant définis par la communauté de communes ;

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires / gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) et d'Installations Ouvertes au Public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 en mairie

Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupement de commandes relatif aux diagnostics (option) , à l'élaboration des agendas ad'ap, et des dossiers de demande dérogation par un organisme agréé ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y relatifs ;
- **D'ACCEPTER** le rôle de coordonnateur de la communauté de communes tel que défini dans la convention constitutive ;
- **DE DESIGNER** Madame Lydia SMITH en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offre du groupement de commandes.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

2 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT

Délibération n° 6 - 2015

Vu la loi de Finances 2010 comportant l'attribution de nouvelles dispositions complétant les différentes modalités déjà en vigueur pour le calcul de l'attribution de compensation,

Considérant les réflexions en cours sur les possibles transferts de compétences,

Considérant que le poids financier correspondant à chacune des charges transférées est évalué par une commission « ad hoc » dénommée la Commission Locale D'évaluation Locale des Charges transférées (la CLECT), qui doit être créé,

Vu que la CLECT a pour mission :

- d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI y compris celles déjà transférées et leur mode de financement,
- d'intervenir obligatoirement lors de chaque nouveau transfert de charges,
- d'établir et d'adopter en son sein un rapport d'évaluation qui doit faire l'objet d'un vote par les communes membres (conseils municipaux) à la majorité qualifiée. Le rapport de la CLECT sert de base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune,

Vu que la composition de la CLECT est précisée par la loi notamment :

- chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT,
- les membres de la CLECT doivent être des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI,
- les membres de la CLECT devront élire en son sein un Président et un Vice-Président.

Le conseil municipal après avoir procédé à l'appel des candidatures nomme :

- Madame Nathalie Hameau-Kinderstuth comme représentant de la commune en tant que membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Madame Nathalie Aufrère; compte tenu de sa délégation aux finances communales, sera aussi associée à ce dossier autant que de besoin.

3 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le maire informe de la nécessité de désigner un Correspondant Défense parmi le Conseil Municipal à la demande du Colonel Délégué militaire départemental de Meurthe-et-Moselle. Christophe CASADEVALL propose sa candidature. Le conseil adopte à l'unanimité la candidature de Christophe CASADEVALL.

4 – MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE

Journée du 11 avril 2015 : l'association Michel Dinet, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Michel, organise une manifestation la journée 11 avril prochain à Vannes-le-Châtel. Dans le prolongement de l'assemblée générale qui déroulera le matin, un parcours sera organisé dans les rues du village, en passant par la Plate-forme verrière (CERFAV – Compagnie des Verriers), les écoles du village, la Maison pour tous, la place des cités, le CAT et la nouvelle salle de spectacle du Théâtre de cristal.

Dans chacun de ces lieux, des ateliers seront proposés. Leur contenu est en cours de finalisation.

L'équipe municipale souhaite se rendre disponible pour bien accueillir les personnes qui viendront.

Les locaux municipaux seront mis à disposition gracieusement.

Après une discussion pour réfléchir à la contribution que la commune pouvait apporter à cette manifestation ; l'idée de façonner et de construire un banc «original» a été émise, le banc étant le symbole de l'échange, de la discussion, de la construction de projet et de débat d'idées.

Autour de Stéphane Charuel, après rapprochement avec l'ONF, un chêne du massif de Meine sera abattu. Il sera façonné préalablement, et les finitions seront réalisées lors de la journée du 11 avril. Il sera également installé ce 11 avril.

Semaine du 15 au 18 octobre 2015 : symposium à Vannes-le-Châtel : Le CERFAV travaille sur la création d'un symposium à Vannes-le-Châtel à l'occasion des 250 ans du verre à Vannes-le-Châtel en lien avec la Compagnie des Verriers. Cet anniversaire concerne bien évidemment la commune, le Conseil Municipal. Une réunion sera prochainement réalisée pour faire le point sur les projets en cours, et l'implication de la commune dans ce projet.

5 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES : PROPOSITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

Le maire présente une synthèse de l'ensemble des propositions d'actions à conduire pour les années à venir. Il conviendra lors du prochain conseil de prioriser ces actions, de les étaler dans le temps selon les possibilités financières du budget communal et de définir un conseiller référent pour chacune d'entre elle.

INTITULE DES PROPOSITIONS D' ACTIONS	IMPACTS BUDGETAIRES
1- BIEN VIVRE AU VILLAGE	D : dépenses - R : recettes I : investissement F : fonctionnement
1-1 Pour un renouvellement démographique maîtrisé	
Action 1-1-1 : lancement de la réflexion sur la transformation de notre Plan d'Occupation des Sols au Plan Local de l'urbanisme	DI :
Action 1-1-2 : recensement général de la population	DF RF
Action 1-1-3 : lancement du projet de rénovation de l'appartement communal 56 bis rue des cristalleries	DI RI
Action 1-1-4 : relance pour la commercialisation des parcelles constructibles communales	
1-2 Nos écoles	
Action 1-2-1: création d'un syndicat scolaire pour le projet de regroupement scolaire et lancement de l'étude de faisabilité	DF
Action 1-2-2 : achat de tapis de gym pour l'école primaire	DI
Action 1-2-3 : poursuite du soutien au fonctionnement de nos écoles	DF

1-3 : Services à la population	
Action 1-3-1 : aménagement d'un local au 8 rue de la poste pour accueillir un commerce de proximité	DI RI
Action 1-3-2 : création de l'agenda Accessibilité handicapés	DF
Action 1-3-3 : enquête par le CCAS auprès des personnes âgées de plus de 70 ans	
Action 1-3-4 : sécurisation du passage piéton sur la route départementale (éclairage public)	DI RI
Action 1-3-4 : suivre le projet de création d'une maison de santé pluri-professionnelle qui sera créée aux cités	
2. POUR UN CADRE DE VIE AGREABLE	
2-1 Rénover la voirie	
Action 2-1-1: rénovation de la voirie des cités (priorité avenue de la garenne ?)	DI RI
Action 2-1-2 : réfection des avaloirs	DF
Action 2-1-3 : réfection trottoirs	DI RF
2-2 Agrémenter vos promenades	
Action 2-2-1 : fleurissement du village	DF
Action 2-2-2 : installation de bancs pour permettre à nos aînés de se reposer lors de leurs promenades	DI / DF
Action 2-2-3 : poursuite des travaux d'embellissement de l'abri bus au cœur du village	DF
2-3 Entre verre et vert	
Action 2-3-1 : mise en place d'un totem du parcours verrier	DI
Action 2-3-2 : poursuite du travail en partenariat avec le Conseil général pour établir un plan de gestion de l'ENS « Cœur de verre », propriété du Conseil général	
Action 2-3-3 : 250 ans du verre	DF
3. PRENDRE SOIN DE NOS BIENS COMMUNS	
3-1 L'Aroffe :	
Action 3-1-1: Travaux d'aménagement de l'Aroffe	
3-2 Pour une eau propre	
Action 3-2-1 : Gestion du service d'assainissement dans le cadre du SIAA.	
3-3 Améliorer la performance de notre réseau d'eau	
Action 3-2-1 : nettoyer nos réservoirs d'eau	
Action 3-2-2 : lancement de l'étude pour moderniser notre réseau d'eau (en priorité rue de la poste, rue basse, rue du Jules)	DI RI
Action 3-2-3 : étude du changement de la pompe au charbonémont	DI RI
Action 3-2-4: veiller sur notre réseau d'eau	DF
3-4 Veiller sur notre forêt communale	
Action 3-4-1: programme annuel de travaux forestiers + bois de chauffage	DI / RF
3-5 Entretien notre patrimoine communal	
Action 3-5-1 : maison pour tous : changement de la chaudière, accessibilité des PMR du secrétariat de Mairie, réfection de la scène de la salle de spectacle, murs et plafond	DI RI
Action 3-5-2 : détecteurs incendie dans parc locatif communal	DF
Action 3-5-3 : dresser la liste de travaux de notre parc locatif	DF
Action 3-5-4 : finalisation de l'aménagement du monument aux morts (abattages d'arbres + entourage du monument aux morts)	DI / RF
Action 3-5-5 : étude pour la réfection de la toiture du local communal	DI
Action 3-5-6 : engagement de la réflexion pour rénover les vitraux de l'église	DI / RI
4. FRATERNITE, CITOYENNETE : RELEVONS LE DEFI !	
4-1 Les festivités municipales	
Action 4-1-1 : reconduction des festivités communales (fête des 4 bans, fête du 14 juillet, cérémonie des vœux, apéritif de rentrée, fête patronale).	DF
4-2 A l'écoute des associations	

Action 4-2-1: subventions annuelles aux associations proposant des animations au village ou ayant des actions qui concernent nos habitants	DF
Action 4-2-2 : accueillir et être à l'écoute des animations proposées par des associations qui se déroulent dans notre commune. Participer si besoin aux animations réalisées par des associations pour représenter la commune	DF
4-3 Le groupe jeune	
Action 4-3-1 : animation du groupe jeune	DF/DI
4-4 Rendez-vous Citoyens	
Action 4-4-1 : faire une ou des après-midi citoyennes pour entretenir le village, les bâtiments communaux (Maison pour tous), s'informer sur des projets municipaux	DF
Action 4-4-2 : chantier jeunes	DF
Action 4-4-3 : défi énergétique : proposition de mettre en place un groupe Famille a énergie positive	
Action 4-4-4 : création d'un site internet communal et poursuite du journal Vannes Infos	DF
Action 4-4-5 : atelier mémoire : poursuite du travail de recherche sur le village et organisation des archives communales	DF
Action 4-4-6 : formation premier gestes de secours	DF